



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 9 septembre 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Neuf (9) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie le quorum.

2019-09-211
6884

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-09-212
6884

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 12 août 2019 et celui de la réunion spéciale du 12 août 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2019-09-213
6884

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2019.
Dépôt du rapport comparatif de janvier à août 2018 et 2019.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 959 m³, moyenne : 99 m³/jr
Secteur Les Buissons : 8 210 m³, moyenne: 274m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 14 et 31 août 2019
Incendies: 5, 12 et 26 août 2019
Premiers répondants : 22 août 2019
Formation des pompiers : aucune
Rencontre : aucune



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 19 juin et 21 août 2019

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-09-214
6885

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. François Bonnardel, ministre des Transports -19-08-09- Confirmation d'une aide financière de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.

Expédiée :

* Mme Edith Corbeil, 91, rue Labrie -19-08-13- Envoi de la résolution numéro 2019-08-194 selon laquelle le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-2019-04, afin de régulariser la hauteur excédentaire au garage isolé privé actuellement en construction.

* M. Stéphane Pelletier, trésorier adjoint, ville de Baie-Comeau 19-08-13- Envoi de la résolution numéro 2019-08-205 selon laquelle le conseil municipal accepte les états financiers 2018 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau et confirme la participation financière 2019 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-09-215
6885

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-09-09.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2019-09-216
6885

**ADOPTION - RÈGLEMENT 353-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 283 466\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE POUR
LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit procéder à l'achat d'un camion-citerne répondant aux normes de ULC afin de combattre des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les fonds disponibles lui permettant d'acquitter les coûts nécessaires pour procéder à l'achat ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes d'emprunter la somme de 283 466 \$;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion-citerne répondant aux normes de ULC selon les plans et devis préparés par M. Philippe Beudet, directeur du service de sécurité incendie, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 30 juillet 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement aux annexes «A» et «B».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 283 466 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un somme de 283 466 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-09-217
6887

**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION DE
BANCS D'EMPRUNT POUR UN PROJET DE RECHARGE DE PLAGE À
POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la caractérisation de bancs d'emprunt pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a vérifié et analysé la soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE FNX-INNOV est conforme et a obtenu un pointage au-delà du seuil minimum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme FNX-INNOV pour la caractérisation de bancs d'emprunt pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 48 500 \$, plus les taxes.

Le montant de la dépense sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique.

2019-09-218
6887

**SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie oblige les municipalités régionales de comté à établir, de concertation avec les municipalités locales, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2012, le ministre de la Sécurité publique a officiellement délivré l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan, eu égard aux orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie, une révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est requise en fonction d'une augmentation des risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a collaboré avec la MRC de Manicouagan à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit soumettre ledit projet de schéma révisé au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 37 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la Loi, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à sa révision.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;

QUE le conseil municipal adopte le Plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

2019-09-219
6888

TROUPE ART'SCÈNE

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est ajouté comme assuré additionnel auprès de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' une entente doit être signée afin de fixer les modalités et conditions de gestion des activités et des personnes s'impliquant dans les activités régulières ou spéciales organisées par la Troupe Art'Scène ;

CONSIDÉRANT QU' une utilisation gratuite d'un local de musique (derrière la scène), d'un espace d'entreposage adjacent à la scène (bunker), d'un espace pour installer une armoire d'entreposage dans le grand entrepôt ainsi que d'un local au sous-sol du l'édifice municipal aux fins d'entreposage de costumes et d'accessoires est prévue à la Troupe Art'Scène.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que

- La Troupe Art'Scène soit ajoutée comme assuré additionnel avec la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- L'entente ayant pour objet de fixer les modalités et conditions de gestion des activités et des personnes s'impliquant dans les activités régulières ou spéciales organisées par la Troupe Art'Scène;
- D'autoriser M. Serge Deschênes, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

2019-09-220
6888

ACHAT AMEUBLEMENT – BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le réaménagement de la bibliothèque scolaire et municipale dans le même local à l'école Les Dunes;

CONSIDÉRANT la désuétude des ameublements en place;

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour des étagères avec un plan d'aménagement de la nouvelle bibliothèque scolaire et municipale;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT QUE le réaménagement sera uniforme et selon les standards d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT les sources de financement pour réaliser l'aménagement de la nouvelle bibliothèque scolaire et municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la commande des étagères pour la bibliothèque scolaire et municipale auprès de Rays Source, au coût de 19 235,00\$, plus taxes.

Les sources de financements pour le projet sont :

La Commission scolaire de l'Estuaire	18 000 \$
M. Martin Ouellet, député provincial	2 000 \$
Municipalité de Pointe-aux-Outardes	5 000 \$

Le financement de la municipalité de Pointe-aux-Outardes sera pris dans le surplus accumulé.

2019-09-221
6889

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE PRÊT – CLUB DES AMIS
RANDONNEURS DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes est présentement en processus, afin de rendre conforme leur refuge et le sentier pour y accéder, auprès de la Municipalité et de la MRC de Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à ce sentier ainsi qu'à ce refuge sont ouverts à tous, et ce, gratuitement ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le bail annuel pour le terrain du refuge au montant de 527,38 \$;

CONSIDÉRANT la demande de prêt au montant de 1 208,60 \$, afin de couvrir les frais du bail de location du sentier qui mène au refuge pour une durée de 5 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 1 735,98 \$ au Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes soit :

Aide financière de 527,38 \$ - Bail annuel terrain du refuge

Prêt de 1 208, 60\$ - Bail de location de 5 ans pour le sentier

(Remboursable à l'intérieur
d'une période de 12 mois)

2019-09-222
6889

**FORMATION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la journée de perfectionnement en salle « L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres et Jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernière modifications législatives » de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 6 novembre, à Baie-Comeau, au coût de 316 \$, plus taxes.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2019-09-223
6890

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Pierre Ross au titre de maire suppléant pour la période du 10 septembre au 11 novembre 2019.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-09-224
6890

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2019, des actions auront lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer La Municipalité de Pointe-aux-Outardes, alliée contre la violence conjugale.

2019-09-225
6890

DÉPENSES – JOURNÉE « CONSULTATION CITOYENNE »

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de Pointe-aux-Outardes organise une journée « Consultation citoyenne », le 21 septembre prochain, dans la démarche de la création d'une politique de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE cette journée permettra de rassembler et faciliter les échanges des citoyens interpellés par le développement de l'offre de services en loisirs et culture de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette journée est estimé à 8 703 \$;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants au montant de 5 961 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses suivantes pour l'organisation de la journée « Consultation citoyenne » :

Location mini-golf	1 895 \$	Publicité	250 \$
Autres jeux	130 \$	Spectacle	2 500 \$
Essai de Fatbike	300 \$	Prix de participation	350 \$
Nourriture	750 \$		

Pour un total de **6 175 \$**, plus taxes.

2019-09-226
6891

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RÉPARATION DE L'ENROCHEMENT SUR LA RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'enrochement doivent être faits en bordure de la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation doit être faite auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Dominic Lachance, ingénieur, et Mme Dania Hovington, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement. La demande est au coût de 690\$

2019-09-227
6891

TRAVAUX ROUTIERS – EN RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de reprofilage de fossés et de réparation d'une dénivellation doivent être réalisés sur la rue Labrie ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un ponceau doivent être réalisés sur la rue de Baie-Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de reprofilage de fossés ainsi que l'installation d'un ponceau doivent être réalisés sur la rue Gagné ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en régie et au taux horaire avec des entrepreneurs et fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder aux travaux aux coûts et aux taux horaires ou unitaires suivants :



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Location d'une pelle mécanique avec opérateur	Roland Munger inc.	180 \$/heure
Transport de la pelle mécanique	Roland Munger inc.	135 \$/heure
Achat de sable de classe A	Roland Munger inc.	4,00 \$/tonne
Location de manœuvre avec camionnette	Roland Munger inc.	70 \$/heure
Achat MG-20	Jacques Dufour & fils inc.	12,50 \$/tonne
Achat d'enrobé bitumineux	Jacques Dufour & fils inc.	128 \$/tonne
Transport du matériel	Association des transporteurs en vrac	85,81 \$/heure
Location de feux de signalisation	Enviro-Manic	1 425 \$ et 1 670 \$/semaine
Rouleau de membrane géotextile	Produits BCM	625 \$/rouleau
Ponceau 900 mm	Produits BCM	2 733,66 \$

Pour un total autorisé de **40 000 \$**, plus taxes.

2019-09-228
6892

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-09-229
6892

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 21h09.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE